

**Rapport n° 4 :**

**Demande de subvention à la Région  
pour le financement d'une étude de faisabilité  
de labellisation commune des plateformes de recherche de BFC**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Claudia LAOU-HUEN – Directrice Recherche et projets structurants
<b>Service – personnel référent</b>	Claudia LAOU-HUEN – Directrice Recherche et projets structurants
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	18 juin 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :****Contexte :**

L'objectif de l'appel à projets annuel «Plateformes» de la région BFC est de favoriser le haut niveau de compétences et l'attractivité des laboratoires présents sur le territoire régional en permettant aux chercheurs d'avoir accès à des équipements scientifiques de haute performance mutualisés sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Cet appel à projets s'inscrit dans les préconisations du SRESRI axe 2 – orientation 5 « l'attractivité et la structuration de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté ».

Dans le cadre de son appel à projets 2020 (clos depuis le 13 mai dernier), la région a souhaité confier une partie de la mission d'instruction des projets déposés (interclassement des projets) à un groupe de travail rassemblant tous les établissements/structures supports des plateformes en BFC et animé par :

- le « COS plateforme Grand campus » de l'ex-Bourgogne (représenté par Jean Guzzo puis Laurent Gautier, VP Valorisation de la recherche à l'uB depuis mars 2020),
- la « Commission plateformes Franche-Comté » réunissant des personnes désignées par chaque établissement (UFC, ENSMM, UTBM, CHU, EFS et CNRS) et animée par Philippe Picart (président du collegium SFSPI UFC).

Les deux dispositifs suscités fonctionnant avec des procédures différentes de labellisation et de suivi des plateformes (périmètre, définition de plateforme/plateau technique, critères de sélection...), l'interclassement des projets PTF Région pour l'année 2020 se fait sur la base de leurs critères respectifs. Néanmoins, les membres du groupe de travail s'est concerté sur une définition commune de « plateforme » :

« Ensemble d'équipements en Bourgogne-Franche-Comté s'appuyant sur du personnel dédié, avec un adossement sur un ou plusieurs laboratoires de recherche offrant des services technologique et/ou scientifique de haut niveau et ouverts à une communauté d'utilisateurs publics et privés. »

**Afin d'aller plus loin dans la structuration et la valorisation des plateformes (actuelles et potentielles) de Bourgogne-Franche-Comté, il est proposé d'approfondir les travaux entamés par le groupe de travail sur le processus d'une labellisation qui soit commune et applicable à l'ensemble des plateformes de la région.**

A noter que la région envisage à moyen terme de :

- supprimer ses AAP Plateformes et de cibler chaque année, sur la base des propositions de ce groupe de travail régional, les plateformes qui auront un besoin de financement à l'année n et n+1 ;
- établir une feuille de route régionale pluriannuelle.

C'est dans ces perspectives qu'UBFC sollicite le soutien de la région pour permettre au groupe de travail d'être accompagné dans ses réflexions : caractérisation d'une plateforme, définition des critères de labellisation, procédure de labellisation avec intervention éventuelle d'experts indépendants le cas échéant, modalités de fonctionnement et de suivi des plateformes, etc.

Le fruit de ces réflexions pourrait être exploité dans le cadre de l'AAP Plateforme 2021 dont l'ouverture est prévue en mars 2021.

Cette étude de faisabilité pourrait être menée en 3 phases :

1. Juin/juillet : construction d'un questionnaire et d'une méthodologie pour caractériser et évaluer le niveau de maturité des plateformes existantes et potentielles en région Bourgogne-Franche-Comté (1 mois). Cette méthodologie sera présentée aux établissements de de la région pour validation et lancement de l'appel à labellisation plateforme BFC 2020.
2. Lancement de la consultation auprès de toutes les plateformes (qu'elles soient déjà labellisées ou pas) et réception des réponses (3 mois : juillet-août-septembre) puis analyse des réponses pour évaluer la maturité des plateformes (2 mois : octobre-novembre). Courant Décembre 2020 : réunion d'une commission rassemblant les établissements/structures supports des plateformes pour attribuer, sur la base de l'analyse de maturité réalisée, le label plateforme BFC.
3. Cartographie des plateformes (en 2021).

### Planning prévisionnel de l'étude envisagée :

DURÉE	1 MOIS (JUIN 2020)	4 MOIS (JUILLET-NOVEMBRE)	1 MOIS (2021)
Phase 1 : Construction de la méthodologie	Questionnaire envoyé à T0 +1 mois		
Phase 2 : Réception des réponses et analyse de la maturité des plateformes		Durée d'ouverture du questionnaire : 2 mois	
Phase 3 : Cartographie des plateformes			

**Estimation du coût de l'étude (fractionnable par phase) :**

<b>ETUDE</b>	<b>MONTANT €</b>
Phase 1	3 500
Phase 2	14 000
Phase 3	3 500
<b>Total HT</b>	<b>21 000</b>
<b>Total TTC</b>	<b>25 200</b>

**DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver cette demande de financement à hauteur de 25 200€ auprès de la Région pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un processus de labellisation applicable sur l'ensemble des plateformes de recherche de Bourgogne-Franche-Comté (existantes ou potentielles).**